Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260304-202613-DE

Département du **MORBIHAN**
**COMMUNE DE BIGNAN**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 4 Mars deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 Février 2026

MM. BIHOES Chantal, Maire, LE CORF Henri, GABEL Géraldine, LE GOFF Philippe, BEGUIN Christelle, LE BRUN André, LE HASIF-BARGAIN Sandrine adjoints au maire, PERRON Eliane, LE POULICHET Yves-Marie, JAFFRE Christelle, JEHANNO Yves, CONAN David, LE ROUX-GUILLOUZO Sandrine, LOHEZIC Mikaël, CLEQUIN Yolande, BRET Christophe, RIBAULT Joséphine, MOREAC Jean-Michel, LECOMTE Yolande.

Absents : LE SOURD Gwénael, LE MEITOUR Eloïse, CARO Isabelle, DANO Audric.

**Désignation du secrétaire de séance**
Mme JAFFRE Christelle, Conseillère Déléguée, est désignée comme secrétaire de séance. Mme

## 2026- 13 – Logements d'urgence : travaux complémentaires sur le balcon

M. Henri LE CORF, Adjoint, évoque l'intervention nécessaire, suite au constat d'infiltration d'eau, au niveau du balcon des logements d'urgence, qui nécessite des avenants, à savoir :

- Un avenant au lot 1 – démolition, maçonnerie pour un montant H.T. de 520.00 €, correspondant à la reprise de l'ouverture du balcon ;
- Un avenant de 1 550 € H.T. auprès de la société AMC, titulaire du lot 3, métallerie pour la rénovation du garde-corps existant ;
- Un avenant en moins-value pour de la peinture d'un montant de 286.91 € H.T. ;
- un avenant, pour le lot 5 menuiserie, pour la dépose et la repose d'une fenêtre d'un montant de 335.00 € H.T..

Le coût total de ces travaux supplémentaires s'élèverait à 2 118.09 € H.T..

Le Conseil, compte tenu des explications de M. Henri LE CORF et à l'unanimité

**APPROUVE** les avenants tels que présentés ;

**AUTORISE** Mme Le Maire à intervenir à leur signature.

*Certifié exécutoire*
*Transmis en Préfecture le 10 Mars 2026*
*(voir ci-dessus référence de télétransmission)*

*Publié : 9 Mars 2026*
*Le maire : Chantal BIHOES*

Cachet de la mairie

*Pour copie certifiée conforme*

*Mme le maire, Chantal BIHOES*

*Le Secrétaire de séance*